



SAINT-HIPPOLYTE

PARC DU GRAND-HÉRON

5 À 12
ANS

CAMP DE LA
RELÂCHE
SCOLAIRE



GUIDE DES PARENTS

Chers parents,

Cette année encore, les jeunes Hippolytoises et Hippolytois prendront relâche de l'école pour venir s'amuser au camp de jour de la Municipalité de Saint-Hippolyte. Les sports d'hiver et les activités avec animations seront à l'honneur lors de cette semaine tant attendue par les enfants et par toute l'équipe d'animation.

Une fois encore, les jeunes du camp auront le bonheur de profiter du merveilleux site qu'offre **le parc du Grand-Héron situé au 55, 380^e Avenue, en bordure du lac de l'Achigan**. Un environnement d'exception, à l'allure d'un camp de vacances, mais en camp de jour !

Pour assurer le bon déroulement du camp de jour, nous vous invitons à lire l'entièreté du *Guide des parents* afin de bien vous préparer en vue de cette semaine bien spéciale pour votre enfant!

Le Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire



QUOI APPORTER POUR UNE JOURNÉE AU CAMP ?

SAC À DOS



Voici le contenu du sac à dos que votre enfant devra apporter tous les jours du camp.

- Liste à cocher**
- Ensemble de vêtements d'hiver complet (manteau, pantalon d'hiver, mitaine, tuque, cache-cou, bottes);
- Mitaine de rechange;
- Bas long et chaud pour le patin (si la température le permet) et le ski de fond;
- Vêtement de rechange pour l'intérieur (chandail, pantalon, **bas de rechange**);
- Soulier d'intérieur;
- Coffre à crayons (contenant crayons-feutres, crayons de bois, une paire de ciseaux, un bâton de colle)
- Patins (si la température le permet);
- Casque de hockey, casque de vélo ou de ski alpin/planche à neige (le casque est obligatoire pour le patin).

Assurez-vous de bien identifier les items à son nom.

BOITE À LUNCH



- Liste à cocher**

- Un repas froid (un bloc réfrigérant dans la boîte à lunch est recommandé);
- Ustensiles au besoin;
- Deux collations;
- Une bouteille d'eau (identifiée au nom de votre enfant).

Important

- Aucun repas à réchauffer ;
- Les enfants ne sont pas autorisés à partager de la nourriture entre eux ;
- Il est strictement INTERDIT de consommer des produits contenant des NOIX ET DES ARACHIDES en raison des multiples allergies.

TENUE VESTIMENTAIRE RECOMMANDÉE

- Vêtements de sport ou confortable;
- Souliers de course;
- Cheveux attachés (afin d'éviter les cas de pédiculose).



HORAIRE

07 h 30 à 9 h 00	SERVICE DE GARDE (inscription requise)
09 h 00 à 9 h 30	Accueil, collation et préparation vers l'extérieur
09 h 30 à 11 h 30	Activité extérieure et/ou animation
11 h 30 à 12 h 00	Dîner
12 h 00 à 12 h 30	Période de détente pour les préscolaires et jeux de table pour les 6 ans et +
12 h 30 à 14 h 30	Activité extérieure et/ou animation
14 h 30 à 14 h 45	Collation
14 h 45 à 16 h 00	Activité extérieure et/ou animation
16 h 00 à 18 h 00	SERVICE DE GARDE (inscription requise)

PROGRAMMATION DE LA SEMAINE

À noter que la programmation d'activité est sujette à changement selon la température et les aléas survenant au cours de la semaine. Les activités prévues le mercredi et le vendredi seront maintenues malgré tout.



Pour l'activité de ski de fond, le lundi matin, la responsable du camp de jour notera la taille et la grandeur de pied de votre enfant pour lui prêter l'équipement nécessaire et adapté.

PROCÉDURE ARRIVÉE – DÉPART

ARRIVÉE :

- Garez votre voiture dans le 1^{er} stationnement public* du parc du Grand-Héron (il est très important de ne pas entraver la circulation des véhicules de la sécurité communautaire);
- Dirigez-vous et entrez par l'entrée principale de la cafétéria du parc du Grand-Héron (Le service de garde et le camp de jour se déroulent dans cette salle) ;
- Donnez la présence de votre (vos) enfant(s) l'animateur(trice) sur place ;
- Une fois la présence prise, votre (vos) enfant(s) sera invité à rejoindre le groupe.

DÉPART :

- Garez votre voiture dans le 1^{er} stationnement public* du parc du Grand-Héron (il est très important de ne pas entraver la circulation des véhicules de la sécurité communautaire);
- Dirigez-vous et entrez par l'entrée principale de la cafétéria du parc du Grand-Héron;
- Donnez le nom de votre (vos) enfant(s) ainsi que votre CODE DE DÉPART (*voir section suivante*);
- L'animateur(trice) avertira votre (vos) enfant(s) de votre arrivée afin que celui-ci se dirige vers la sortie avec ses effets personnels.

Si vous venez reconduire ou chercher votre enfant entre 9 h 00 et 16 h 00, vous devez absolument avertir la responsable au service de garde la veille ou communiquer avec le Service des loisirs, sport, plein air et vie communautaire.

CODE DE DÉPART

Le code de départ est un mot, une date ou encore un nom que vous choisissez et qui servira de mot de passe pour quitter avec votre enfant. Le parent s'engage à ne pas divulguer le code de départ à quiconque sauf aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Idéalement, ce code ne doit pas être connu de l'enfant. Cette procédure sert de validation pour faciliter la gestion et accroître la sécurité.

Vous devrez indiquer le code de départ pour votre ou vos enfant(s) dans le formulaire de *fiche santé*.

NOTE : Si un autre parent/membre de votre famille doit venir chercher votre enfant, il est préférable de nous aviser et de lui transmettre votre code de départ sans quoi il ne pourra pas quitter avec votre enfant.

*Référez-vous au plan à la fin du document.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde se déroule dans la cafétéria du parc du Grand-Héron.

Horaire

Du lundi au vendredi : 7 h 30 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00

Retard

En cas de départ tardif, des frais de 10 \$ par tranche de 15 minutes seront réclamés après 18 h 00. Les frais sont payables le jour même et applicables dès la première minute, sans exception.

ABSENCE ET RETARD

- Veuillez prendre note que vous n'avez pas besoin de téléphoner pour nous aviser que votre enfant sera absent pour la journée.
- Si votre enfant doit aller à un rendez-vous quelconque et que vous savez qu'il sera en retard, nous vous prions de nous aviser la veille.
- Les journées d'absence de votre enfant ne sont pas remboursables.

OBJETS PERDUS

- Les objets perdus devront être récupérés avant la fin du camp de jour, à défaut de quoi ils seront remis à un organisme communautaire de la région.
- Nous vous conseillons fortement d'identifier tous les objets et vêtements de vos enfants afin d'éviter les pertes.
- La Municipalité de Saint-Hippolyte n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.

INFO-SANTÉ



LA FICHE SANTE DE VOTRE OU DE VOS ENFANT(S) DOIT ETRE COMPLETE AVANT LE DEBUT DE CAMP DE LA RELACHE. [UN LIEN VOUS SERA TRANSMIS PAR COURRIEL APRES VOTRE INSCRIPTION.](#)

ÉPIPEN

Si votre enfant a besoin d'un auto-injecteur (Épipen, Allerject), il doit l'avoir en sa possession EN TOUT TEMPS au camp de jour.

Assurez-vous qu'il puisse le porter sur lui à l'aide d'un petit sac attaché à la taille. Prenez note que si votre enfant a oublié son Épipen le matin, il sera invité à retourner à la maison dans le but d'assurer sa sécurité.

ENFANT MALADE OU BLESSÉ

Si un responsable vous appelle, vous devrez venir chercher votre enfant au camp de jour le plus rapidement possible.

POUX

Tout enfant chez qui on détectera des poux sera invité à retourner à la maison et il ne pourra revenir au camp qu'après avoir reçu un traitement et seulement lorsque la situation sera entièrement rétablie.

La Municipalité de Saint-Hippolyte ne se porte pas responsable des risques inhérents pouvant survenir au camp de jour.

POLITIQUE DE PAIEMENTS

Les modes de paiement accepté pour l'inscription au camp de jour sont en argent comptant, débit et carte de crédit seulement.

Vous pouvez vous inscrire de trois façons :

- En ligne via la plateforme Sports Plus
- Par téléphone au 450 563-2505 #2231
- En personne au Centre des loisirs et de la vie communautaire

Pour les inscriptions en ligne, seule la carte de crédit est acceptée. Pour les inscriptions par téléphone et en personne, les trois modes de paiement sont acceptés.

Le paiement par carte de crédit peut être fait en un ou deux versements de la façon suivante :

Un versement : totalité du coût de l'inscription prélevée le jour de l'inscription;

Deux versements : le premier 50 % du coût de l'inscription prélevé le jour de l'inscription et le second 50 % du coût de l'inscription prélevé automatiquement sur la carte, un mois après la date du premier paiement.

POLITIQUES DE REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription au camp de jour seront remboursés en totalité moins des frais d'annulation de 25 \$ dans le cas d'une annulation avant la date limite d'inscription. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation après cette date.

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité de Saint-Hippolyte remboursera la totalité des frais d'inscription, moins les frais d'annulation de 25 \$. Après le début des activités du camp, le remboursement se fait au prorata des jours écoulés.

Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : loisirs@saint-hippolyte.ca

En tant que parent ou tuteur de l'enfant inscrit, vous devez prendre connaissance de la politique de remboursement, des autorisations et des mesures disciplinaires applicables en cas de non-respect du code de vie et de vous engager à les faire respecter.

ABSENCE

Les journées d'absence de votre enfant ne sont pas remboursables.

CODE DE VIE

ENGAGEMENT DE L' ENFANT

- L'enfant est respectueux, dans ses paroles et ses gestes, face aux autres enfants et aux animateurs(trices) qu'il côtoie tous les jours ;
- La Municipalité de Saint-Hippolyte applique une politique de tolérance zéro en ce qui a trait à l'intimidation et la violence, les mesures disciplinaires expliquées ci-dessous s'appliqueront selon la situation ;
- L'enfant est respectueux de son environnement et du matériel mis à sa disposition en tout temps ;
- L'enfant s'engage à écouter les directives des animateurs(trices) et à les respecter en tout temps ;
- L'enfant s'engage à participer aux activités proposées ;
- L'enfant s'engage à laisser à la maison tous les jouets, jeux électroniques ou objets précieux. Ils sont interdits au camp de jour.

ENGAGEMENT DU PARENT

- Le parent s'engage à accompagner son enfant à l'accueil afin de s'assurer de sa présence au camp et de transmettre le code de départ adéquat qui confirme son départ en fin de journée ;
- Le parent s'engage à ne pas divulguer le code de départ à quiconque sauf aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Idéalement, ce code ne doit pas être connu de l'enfant ;
- Le parent s'engage à fournir à son enfant le matériel requis dans le *Guide des parents*, et ce, à tous les jours. À noter que du matériel différent peut être requis lors de certaines activités. Des mémos vous seront alors remis la veille de l'activité ;
- Le parent s'engage à payer les sommes applicables* pour tout retard sur l'horaire de garde;
- Le parent a l'obligation d'acquitter les frais la journée même ou auprès du Service des loisirs dès le jour suivant;
- Le parent s'engage à aviser la Municipalité de Saint-Hippolyte de tout changement sur l'état de santé de son enfant ou tout autre renseignement pertinent pour assurer son bien-être.

POLITIQUE DE MESURE DISCIPLINAIRE

La Municipalité de Saint-Hippolyte applique une tolérance zéro pour ce qui est de la violence et des comportements inappropriés. Si un tel comportement survient, les mesures disciplinaires qui suivent seront appliquées dans l'ordre, selon la gravité et la répétition du comportement :

Avis verbal : L'animateur(trice) donne un avis verbal directement à l'enfant. Le parent sera avisé lorsqu'il viendra récupérer son enfant en fin de journée par l'animateur(trice) ou par un membre de l'équipe du camp de jour ;

Retrait temporaire : L'enfant est retiré temporairement des activités. Le parent sera avisé lorsqu'il viendra récupérer son enfant en fin de journée par l'animateur(trice) ou par un membre de l'équipe du camp de jour ;

Suspension d'une journée : L'enfant est suspendu du camp de jour pour une journée sélectionnée par le responsable du camp de jour. Le parent sera avisé de façon verbale par le responsable. Un avis écrit sera donné au parent l'informant que si la situation ou le comportement survient encore, l'enfant sera expulsé du camp de jour. À noter que la journée de suspension n'est pas remboursable ;

Expulsion : L'enfant est expulsé du camp de jour pour le reste de la semaine. Un employé du Service des loisirs, sports, plein air et de la vie communautaire avisera le parent verbalement et par écrit. Le parent se verra rembourser les journées restantes de la semaine. Des frais administratifs s'appliquent ;

En cas de violence verbale, physique ou si l'enfant ne respecte pas les consignes expliquées ci-dessous, l'enfant sera immédiatement expulsé du camp sans avis ni délai et sans recours contre la Municipalité de Saint-Hippolyte. Une tolérance sera très limitée pour les jeunes qui ne respectent pas les consignes. Nous n'allons accepter aucun comportement qui met la sécurité des autres enfants et du personnel en danger (ex : crache, se sauve, se mélange aux autres groupes, ne respecte pas les distances malgré les avertissements, etc.).

STATIONNEMENT

À votre arrivée et/ou à votre départ :

- Garez votre voiture dans le 1^{er} stationnement public* du parc du Grand-Héron (il est très important de ne pas entraver la circulation des véhicules de la sécurité communautaire);
- Dirigez-vous et entrez par l'entrée principale de la cafétéria du parc du Grand-Héron (Le service de garde et le camp de jour se déroulent dans cette salle).

